

27 mars 2026

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2026 au 1551, rue Principale Nord, Lawrenceville. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Louis Coutu, maire.

Présences :

Absence (s) : Aucun

Réal Vel, conseiller
Denis Vel, conseiller
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum. Ils reconnaissent également avoir reçu leur convocation selon de délai requis par le CM. À moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote.

Sont également présents : Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier et Émilie-Anne Cloutier, faisant fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Reconnaissance à Majella René;
4. Période de questions ;
5. Levée de la session.

2026-03-058

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Une cinquantaine de personnes forment l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant.

3. RECONNAISSANCE À MAJELLA RENÉ;

2026-03-059

CONSIDÉRANT que Majella René a consacré plus de trente (30) années de carrière au milieu municipal à titre de directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'elle a occupé cette fonction pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pendant vingt (20) années;

CONSIDÉRANT que durant ces années, Majella René a contribué de façon remarquable au développement, à la gestion et à l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'elle a exercé ses fonctions avec professionnalisme, rigueur, probité et un profond sens du service public;

CONSIDÉRANT que sa loyauté et son leadership ont marqué positivement l'évolution municipale et laissé une empreinte durable au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT le dévouement dont elle a fait preuve envers la communauté et les citoyens de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite souligner publiquement son apport exceptionnel à la vie municipale et à la communauté;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle exprime sa plus sincère reconnaissance et ses remerciements à Majella René pour ses nombreuses années de service au sein de la municipalité;

QUE le conseil souligne la qualité de son travail, son dévouement et l'héritage administratif qu'elle laisse à l'organisation;

QUE le conseil lui souhaite une retraite remplie de santé, de bonheur et de projets inspirants;

ET QUE la présente résolution soit remise à Majella René à titre de témoignage de gratitude pour son engagement exceptionnel envers la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

5. LEVÉE DE LA SESSION.

2026-03-060

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée à 18h36.

Louis Coutu,
Maire

Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions.